

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
à titre principal, assortie à titre subsidiaire d'une
OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR



Wabtec France

filiale indirecte de Wabtec Corporation

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ FAIVELEY TRANSPORT



Le présent document relatif aux autres informations de la société Faiveley Transport a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 22 décembre 2016, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de Faiveley Transport.

Le présent document complète la note en réponse de Faiveley Transport visée par l'AMF le 22 décembre 2016, sous le numéro **16-597**, en application d'une décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note en réponse établie par Faiveley Transport sont disponibles sur le site Internet de Faiveley Transport (www.faiveleytransport.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Faiveley Transport
Immeuble Le Delage
3, rue du 19 mars 1962
92230 Gennevilliers

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	4
3.1	Modification de l'actionnariat de la Société	4
3.2	Déclarations de franchissements de seuils.....	5
3.3	Actionnariat de la Société au 1 ^{er} décembre 2016.....	6
3.4	Modification de la composition du Conseil de surveillance de la Société.....	6
3.5	Le rôle du management de Faiveley Transport au sein du nouveau groupe.....	7
3.6	Eléments de rémunération du Directoire	7
3.7	Eléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance ayant démissionné le 30 novembre 2016.....	8
4.	COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
4.1	Communiqué du 25 juillet 2016	8
4.2	Communiqué du 28 septembre 2016	11
4.3	Communiqué de presse du 30 septembre 2016	11
4.4	Communiqué du 4 octobre 2016.....	11
4.5	Communiqué du 25 octobre 2016.....	12
4.6	Communiqué du 26 octobre 2016.....	12
4.7	Communiqué du 2 novembre 2016.....	13
4.8	Communiqué du 2 novembre 2016.....	13
4.9	Communiqué du 23 novembre 2016.....	17
4.10	Communiqué du 1 ^{er} décembre 2016	18
5.	FACTEURS DE RISQUE.....	20
6.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	20
7.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE	20

1. PREAMBULE

Le présent document est établi par la société Faiveley Transport, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 14 756 996¹ euros, dont le siège social est situé 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 323 288 563 (« **Faiveley Transport** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt de l'offre publique aux termes duquel la société Wabtec France, une société par actions simplifiée à associé unique de droit français ayant un capital social de 37 000 euros, dont le siège social est situé 3, rue du 19 mars 1962, 92230 Gennevilliers, France, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 819 551 532 (l'« **Initiateur** » ou « **Wabtec France** »), elle-même filiale indirecte de Westinghouse Air Brake Technologies Corporation, exerçant son activité sous le nom de Wabtec Corporation, une société immatriculée au Delaware au capital de 890 734,31 dollars, dont le siège social statutaire est situé 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis), dont le siège principal de son activité est situé 1001 Air Brake Avenue, Wilmerding, Pennsylvanie 15148 (Etats-Unis) et dont les actions sont négociées sur le *New York Stock Exchange* (NYSE : WAB) (« **Wabtec Corporation** » et, ensemble avec Wabtec France, « **Wabtec** »), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires d'acquérir et/ou d'échanger leurs actions Faiveley Transport dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

L'Offre est constituée d'une offre publique d'achat à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire :

- au titre de l'offre publique d'achat principale (l'« **OPA Principale** ») : l'Initiateur offre, à titre principal, aux actionnaires de la Société d'acquérir les actions Faiveley Transport au prix de 100 euros par action Faiveley Transport ;
- au titre de l'offre publique d'échange subsidiaire (l'« **OPE Subsidiaire** ») : l'Initiateur offre, à titre subsidiaire, aux actionnaires de la Société, d'acquérir leurs actions Faiveley Transport, dans la limite de 73,22% des Actions, tel que défini ci-après, soit une offre plafonnée à 5 375 231 actions Faiveley Transport (le « **Plafond** ») contre des actions ordinaires Wabtec Corporation (les « **Actions Wabtec** »), d'une valeur nominale unitaire de 0,01 dollar, à émettre selon un rapport de 15 Actions Wabtec à émettre pour 13 actions Faiveley Transport acceptées à l'apport, après une éventuelle application du mécanisme de réduction des actions présentées décrit à la section 2.3.3 de la note d'information de l'Initiateur.

Le nombre total d'Actions Wabtec susceptibles d'être émises dans le cadre de l'OPE Subsidiaire s'élève donc à un maximum de 6 202 190.

Sous réserve de ce qui précède, les actionnaires de Faiveley Transport peuvent apporter leurs actions Faiveley Transport soit à l'OPA Principale, soit à l'OPE Subsidiaire, ou combiner des ordres d'apport à l'OPA Principale et des ordres d'apport à l'OPE Subsidiaire.

Les ordres d'apport à l'OPE Subsidiaire ne pourront porter que sur une quotité de 13 actions Faiveley Transport (la « **Quotité** ») ou sur tout multiple de la Quotité.

Les actionnaires de Faiveley Transport qui, après réduction liée au Plafond défini dans le cadre de l'OPE Subsidiaire, auront apporté un nombre d'actions à cette branche ne leur donnant pas droit à un nombre entier d'Actions Wabtec seront considérés comme ayant expressément accepté d'apporter les actions excédentaires Faiveley Transport à l'OPA Principale et selon les conditions de cette dernière.

L'Initiateur a l'intention de faire suivre cette Offre d'un retrait obligatoire, si les conditions légales et réglementaires requises pour sa mise en œuvre se trouvent réunies.

¹ Source : Déclaration du nombre d'actions et de droits de vote au 30 novembre 2016.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le document de référence de Faiveley Transport pour l'exercice social clos le 31 mars 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.16-0566 (le « **Document de Référence** »), sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible sur les sites Internet de la Société (www.faiveleytransport.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais sur simple demande auprès de :

Faiveley Transport
Immeuble Le Delage
3, rue du 19 mars 1962
92230 Gennevilliers

Le présent document intègre par référence le Document de Référence. Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Document de Référence, référencés dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Faiveley Transport, sont reproduits ci-après.

3. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Depuis la date de dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF, les événements significatifs intervenus ont été les suivants :

3.1 Modification de l'actionnariat de la Société

Le 27 juillet 2015, Wabtec a annoncé avoir l'intention d'acquérir la totalité des actions composant le capital de Faiveley Transport et avoir soumis une offre irrévocable aux principaux actionnaires de Faiveley Transport représentant 50,66% du capital de Faiveley Transport. Le même jour, Faiveley Transport a diffusé un communiqué de presse annonçant être entré en négociations exclusives avec Wabtec après avoir reçu une offre ferme portant sur l'acquisition de l'ensemble de son capital.

Le Conseil de Surveillance de Faiveley Transport, réuni le 27 juillet 2015, a émis un avis préliminaire favorable sur l'opération et a désigné le cabinet Associés en Finance, Jacquillat & Détroyat Associés comme expert indépendant, chargé d'établir une attestation d'équité au sujet des conditions de l'Offre, tenant compte de l'intention de l'Initiateur de faire suivre cette Offre d'un retrait obligatoire, si les conditions légales et réglementaires requises pour sa mise en œuvre se trouvaient réunies.

La Société a engagé les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel le 28 juillet 2015. Le comité d'entreprise de Faiveley Transport et le comité d'entreprise européen ont chacun émis un avis favorable sur le projet d'Offre respectivement le 18 août 2015 et le 6 octobre 2015.

Le 6 octobre 2015, Wabtec Corporation et FW Acquisition LLC, une filiale indirecte de Wabtec Corporation (l'« **Acquéreur Initial** »), ont conclu un contrat de cession d'actions (le « **Contrat de Cession d'Actions** ») avec Financière Faiveley, Famille Faiveley Participations, Monsieur François Faiveley et Monsieur Erwan Faiveley (les « **Vendeurs Initiaux** ») ainsi qu'un accord relatif à l'Offre (l'« **Accord Relatif à l'Offre** ») avec la Société. Le 25 octobre 2016, Faiveley Transport et Wabtec Corporation ont annoncé avoir amendé les termes du Contrat de Cession d'Actions et de l'Accord Relatif à l'Offre.

Le 1er avril 2016, Wabtec France a été constituée indirectement par son actionnaire en dernier ressort, Wabtec Corporation, et s'est substituée dans les droits et obligations de l'Acquéreur Initial, au titre du Contrat de Cession d'Actions et de l'Accord Relatif à l'Offre.

En application du Contrat de Cession d'Actions (tel que modifié), Wabtec Corporation s'est engagée, sous réserve de l'obtention de certaines autorisations réglementaires, à acquérir, et les Vendeurs Initiaux se sont engagés, sous les mêmes réserves, à céder, un nombre total de 7 475 537 actions Faiveley Transport, représentant 50,66 % du capital social de la Société et 49,39 % des droits de vote théoriques, rémunéré à hauteur (globalement) (i) d'un montant égal à 100 euros par action Faiveley Transport pour un nombre d'actions compris entre 25% et 45% du nombre total d'actions cédées et (ii) pour le solde (soit entre 55% et 75% du nombre total d'actions cédées) par remise en échange d'Actions Wabtec sur la base d'un ratio de 1,125 Action Wabtec par action Faiveley Transport augmenté de 150 000 Actions Wabtec réparties proportionnellement entre les Vendeurs Initiaux en fonction du nombre de titres remis en échange, tel que prévu au terme de l'avenant au Contrat de Cession d'Actions conclu le 24 octobre 2016.

Wabtec et la Société ont annoncé l'Achat de Bloc le 1^{er} décembre 2016. Les 7 475 537 actions Faiveley Transport transférées à l'Initiateur dans le cadre du Contrat de Cession d'Actions susmentionné ont été respectivement acquises (i) à hauteur de 2 002 212 actions Faiveley Transport pour un montant total de 200 221 200 euros payé en numéraire (soit 26,78% du nombre d'actions cédées), et (ii) à hauteur de 5 473 325 actions Faiveley Transport par la remise en échange de 6 307 489 Actions Wabtec nouvellement émises (soit 73,22% du nombre d'actions cédées).

Le 1^{er} décembre 2016, Wabtec a également annoncé qu'elle lancerait le processus d'acquisition de toutes les actions restantes au titre de laquelle les actionnaires de la Société se verraient offrir le choix entre :

- l'OPA Principale, soit une offre principale en numéraire sur la base d'un prix de 100 euros par action ; et
- l'OPE Subsidaire, soit une offre subsidiaire leur permettant d'apporter leurs actions en échange d'Actions Wabtec, sur la base d'un ratio de 15 Actions Wabtec à émettre pour 13 actions Faiveley Transport acceptées à l'apport, l'OPE Subsidaire étant plafonnée à 73,22% des Actions visées par l'Offre.

Le règlement-livraison de l'Achat de Bloc a été réalisé hors marché le 30 novembre 2016.

A la suite de l'Achat de Bloc, l'Initiateur détient 7 475 537 actions Faiveley Transport, représentant 50,66 % du capital social et 49,39 % des droits de vote théoriques de la Société.

3.2 Déclarations de franchissements de seuils

Conformément aux articles 223-11 et suivants du règlement général de l'AMF et aux articles L. 233-7 et suivants du code de commerce, l'Initiateur a déclaré à l'AMF et à Faiveley Transport, par courriers en date du 1^{er} décembre 2016, qu'elle avait, à la suite de l'Achat de Bloc, franchi à la hausse, le 30 novembre 2016, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et de 50% du capital et de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 % et 1/3 des droits de vote de la Société suite à l'exécution du Contrat de Cession d'Actions relatif à l'Achat de Bloc et détenir directement et indirectement 7 475 537 actions Faiveley Transport représentant 50,66 % du capital et 49,39% de ses droits de vote théoriques. L'Initiateur a également notifié à l'AMF et à Faiveley Transport sa déclaration d'intention le même jour, conformément à la réglementation applicable.

Ces déclarations ont donné lieu à un avis publié par l'AMF le 1^{er} décembre 2016 sous le numéro 216C2698.

Réciproquement, M. Erwan Faiveley, M. François Faiveley, Famille Faiveley Participations et Financière Faiveley ont déclaré, par un courrier à l'AMF et à la Société qu'ils avaient, agissant ensemble de concert, suite à l'Achat de Bloc, franchi à la baisse, le 30 novembre 2016, tous les seuils légaux et statutaires de capital et de droits de vote théoriques compris respectivement entre 50 % et 65% jusqu'à zéro. Cette déclaration a donné lieu à un avis publié par l'AMF le 12 décembre 2016 sous le numéro 216C2770.

3.3 Actionnariat de la Société au 1^{er} décembre 2016

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote*	% Droits de vote*
Wabtec France	7 475 537	50,66	7 475 537	49,39
Dirigeants	127 685	0,87	153 656	1,02
Auto-détention	82 537	0,56	82 537**	0,55**
Salariés, dont FCPE Faiveley actions	252 177	1,71	302 677	2,00
DNCA Finance	588 374	3,99	588 374	3,89
Syquant Capital	1 501 600	10,18	1 501 600	9,92
Goldman Sachs Group	878 970	5,96	878 970	5,81
Morgan Stanley Corp	806 522	5,47	806 522	5,33
Public	3 043 594	20,62	3 346 405	22,65
Total	14 756 996	100	15 136 278	100

* Conformément à l'article 233-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droits de vote.

** Droits de vote théoriques – les droits de vote attachés aux actions auto-détenues étant suspendus.

3.4 Modification de la composition du Conseil de surveillance de la Société

Concomitamment à la réalisation de l'Achat de Bloc et conformément au Contrat de Cession d'Actions :

- Monsieur Philippe Alfroid, président du Conseil de Surveillance, Monsieur François Faiveley, vice-président du Conseil de Surveillance, ainsi que Madame Hélène Auriol-Potier, Monsieur Christian Germa et Monsieur Maurice Marchand-Tonel, membres du Conseil de Surveillance, ont démissionné de leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance de Faiveley Transport le 30 novembre 2016. Ces démissions sont intervenues après que le Conseil de Surveillance de Faiveley Transport ait recommandé l'Offre comme mentionné ci-dessus.
- Monsieur Erwan Faiveley a démissionné de ses fonctions de membre du Directoire.

Le Conseil de Surveillance de la Société, réuni le 30 novembre 2016, a coopté 3 nouveaux membres du Conseil de Surveillance (Monsieur Raymond Betler, Monsieur Albert Neupaver et Madame Linda Harty). Monsieur Albert Neupaver a, en outre, été nommé président du Conseil de Surveillance et Monsieur Ray Betler a été nommé vice-président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance de la Société est désormais composé comme suit :

- Albert Neupaver, président (*Executive Chairman* de Wabtec Corporation),
- Raymond Betler, vice-président (*President* et *Chief Executive Officer* de Wabtec Corporation),
- Christopher Spencer (membre indépendant),

- Nicoletta Giadrossi-Morel (membre indépendant), et
- Linda Harty (administratrice de Wabtec Corporation).

Ces cooptations, qui ont pris effet le 30 novembre 2016, seront soumises à la ratification des actionnaires de la Société réunis en assemblée générale.

Les différents comités du Conseil seront à présent composés de la manière suivante :

- Comité d’audit : Christopher Spencer (Président), Nicoletta Giadrossi-Morel et Linda Harty.
- Comité des rémunérations : Christopher Spencer (Président), Nicoletta Giadrossi-Morel et Albert Neupaver
- Comité de gouvernance et des nominations : Christopher Spencer (Président), Nicoletta Giadrossi-Morel et Ray Betler

Le Directoire de la Société est désormais composé comme suit :

- Monsieur Stéphane Rambaud-Measson, président du Directoire,
- Monsieur Guillaume Bouhours, membre du Directoire,
- Monsieur Patrick Dugan, membre du Directoire.

Monsieur Patrick Dugan a été nommé au Directoire en remplacement de Monsieur Erwan Faiveley par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 13 décembre 2016.

3.5 Le rôle du management de Faiveley Transport au sein du nouveau groupe

Le management de Faiveley Transport bénéficiera en outre d’un rôle important au sein du nouveau groupe :

- Monsieur Stéphane Rambaud-Measson, Président du Directoire et Directeur Général de Faiveley Transport a été désigné le 30 novembre 2016 Directeur Général Adjoint du groupe (Executive Vice President de Wabtec Corporation) et Président et Directeur Général du segment Transit de Wabtec ;
- Monsieur Guillaume Bouhours, Directeur Financier de Faiveley Transport, a été désigné le 30 novembre 2016 Directeur Financier du segment Transit de Wabtec ainsi que Senior Vice President de Wabtec Corporation.

3.6 Eléments de rémunération du Directoire

A ce titre, MM. Rambaud-Measson et Bouhours ont conclu respectivement des avenants à leur mandat social et à leur contrat de travail afin de refléter leur nouvelle position au sein du groupe Wabtec-Faiveley Transport.

Fixation de la rémunération à compter du 1^{er} décembre 2016

Le conseil de surveillance dans sa réunion du 30 novembre 2016 a déterminé les parts fixes à compter du 1^{er} décembre 2016, il a été décidé que le montant des parties fixes serait à présent le suivant :

	Part fixe
Monsieur Rambaud Measson	668 000
Monsieur Bouhours	324 000

Il a également été acté que les parties variables seront, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Pour Monsieur Stéphane Rambaud-Measson : la part variable de sa rémunération est structurée avec un montant cible de 100% de la rémunération fixe annuelle brute. Dans l’hypothèse où les objectifs du segment Transit de Wabtec seraient dépassés, la rémunération variable ne pourrait excéder 225% de la rémunération fixe annuelle brute.

- Pour Monsieur Guillaume Bouhours : la part variable de sa rémunération est structurée avec un montant cible de 70% de la rémunération fixe annuelle brute. Dans l'hypothèse où les objectifs du segment Transit de Wabtec seraient dépassés, la rémunération variable ne pourrait excéder 157,5% de la rémunération fixe annuelle brute.

Indemnité de rupture

Monsieur Stéphane Rambaud-Measson continuera de bénéficier d'une indemnité spéciale de rupture pouvant atteindre vingt-quatre (24) mois de rémunération fixe et variable, en cas de révocation sauf pour faute grave ou lourde.

Monsieur Guillaume Bouhours pourra bénéficier d'une indemnité spéciale de rupture pouvant atteindre dix-huit (18) mois de rémunération fixe et variable, en cas de révocation sauf pour faute grave ou lourde.

Attributions d'actions

Le Conseil de Surveillance a par ailleurs pris acte que MM. Stéphane Rambaud-Measson et Guillaume Bouhours se verront attribuer respectivement 16 867 et 8 996 *Restricted Stock Units* à dénouement en actions Wabtec.

Ces attributions seront réparties à part égale sur les quatre années suivant leur attribution et sont soumises à une condition de présence des intéressés au sein du groupe Wabtec.

3.7 Eléments de rémunération des membres du Conseil de Surveillance ayant démissionné le 30 novembre 2016

(en euros)	Eléments versés depuis le 1 ^{er} avril 2016
Philippe Alfroid	38 250
François Faiveley	28 750
Christian Germa	33 000
Hélène Auriol Potier	27 000
Maurice Marchand-Tonel	29 250

Les jetons de présence, mentionnés ci-dessus, ont été versés au titre de l'exercice 2016/2017.

4. COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE DEPOT DU DOCUMENT DE REFERENCE

4.1 Communiqué du 25 juillet 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE ORGANIQUE DE 2,6 % AU PREMIER TRIMESTRE 2016/17 /CARNET DE COMMANDES RECORD A 1,9 MILLIARD D'EUROS

<i>en millions d'euros</i>	2016/17	2015/16	Croissance organique	Croissance totale
Carnet de commandes au 30 juin	1 895,5	1 829,5	+3,9%	+3,6%
Europe	162,3	149,6	+9,5%	+8,5%
Asie - Pacifique	53,2	55,5	+1,7%	-4,1%
Amériques	40,7	52,1	-19,0%	-21,9%
Reste du monde	3,7	2,1	+76,1%	+76,1%
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre	259,9	259,3	+2,6%	+0,2%
Première Monte	150,4	144,8	+6,2%	+3,8%
Services	109,6	114,5	-1,9%	-4,3%
Chiffre d'affaires 1^{er} trimestre	259,9	259,3	+2,6%	+0,2%

FAITS MARQUANTS

Faiveley Transport a annoncé le 27 juillet 2015 son entrée en négociations exclusives avec Wabtec Corporation puis le 6 octobre 2015 la signature des contrats liés au projet de rapprochement.

La finalisation de ce projet est soumise à l'approbation des autorités de concurrence en Europe et aux Etats-Unis.

Le processus de demande d'autorisation auprès de la Commission européenne a été notifié le 4 avril 2016 après une phase de pré-notification ouverte le 28 octobre 2015. Le 12 mai 2016, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie (Phase 2) concernant certains segments qui pourraient être affectés par le rapprochement. Wabtec et Faiveley Transport travaillent activement avec la Commission Européenne, y compris sur d'éventuelles cessions potentielles si des remèdes s'avéraient nécessaires sur ces segments. La Commission a communiqué le 12 juillet sur une suspension temporaire du processus de revue ; suite aux réponses apportées, la suspension a duré 4 jours et le processus a maintenant repris son cours normal. Le délai administratif maximum de décision est actuellement fixé au 24 octobre 2016.

Aux Etats-Unis, une procédure d'information complémentaire est ouverte par le *Department of Justice* depuis le 30 octobre 2015.

Compte tenu des délais des autorisations réglementaires, l'acquisition par Wabtec du bloc de contrôle auprès de la famille Faiveley est toujours attendue au quatrième trimestre 2016 et le projet d'offre publique sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans les semaines qui suivront ce changement de contrôle.

CARNET DE COMMANDES

Au 30 juin 2016, le carnet de commandes du Groupe est en croissance de 3,6 % (dont 3,9 % de croissance organique) par rapport au 30 juin 2015, et atteint le niveau record de 1 895,5 millions d'euros.

Le Groupe a remporté au 1^{er} trimestre des commandes significatives avec notamment :

- la fourniture des systèmes de freins, des coupleurs et des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage (HVAC) pour 355 voitures à double niveau de type M7 construites par Bombardier Transport pour la Société Nationale des Chemins de fer belges (SNCB-NMBS) venant compléter le contrat pour la fourniture des convertisseurs auxiliaires remporté en 2015/16 ;
- la fourniture des systèmes de freins et des portes embarquées pour 80 voitures de métro construites par Alstom pour la ville de Lucknow, capitale de l'Etat de l'Uttar Pradesh en Inde ;
- la rénovation de portes embarquées pour la flotte de 220 trains régionaux M4 de SEPTA à Philadelphie ;
- une série de commandes additionnelles sur des plateformes existantes :
 - les systèmes de portes pour 52 trains Regio2N, construits par Bombardier ;

- les systèmes de climatisation, ventilation et chauffage (HVAC) pour 26 rames automotrices électriques construites par Stadler Rail pour NSB en Norvège ;
- les systèmes de freins et de portes embarquées pour 17 trains Régiolis construits par Alstom pour la région Rhône-Alpes et destinés à la liaison franco-suisse CEVA ;
- les systèmes de freins, de coupleurs et les systèmes de climatisation pour 15 rames de métro construits par Hitachi Rail Italy à destination de Milan.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours du premier trimestre 2016/17, Faiveley Transport a réalisé un chiffre d'affaires de 259,9 millions d'euros, en progression de 0,2 % par rapport au premier trimestre 2015/16, dont une croissance organique de 2,6 %. Les effets de change ont eu un impact défavorable de 2,4 %.

A taux de change et périmètre constants :

- l'Europe (62 % du chiffre d'affaires) est en progression de 9,5 %, tirée par les livraisons de projets en France et en Allemagne, ainsi que par un très bon niveau d'activité de services en Italie ;
- la zone Asie-Pacifique (20 % du chiffre d'affaires) est en progression de 1,7 %, en raison principalement d'une forte croissance de l'activité en Inde ;
- la zone Amériques (16 % du chiffre d'affaires) est en retrait de 19 % en raison de la baisse du marché du fret aux Etats-Unis, le niveau de commandes sur ce segment étant en baisse depuis l'été 2015. Les livraisons de nouveaux wagons de fret aux Etats-Unis passent de 80 000 wagons en 2015 à une estimation de 50 000 wagons neufs en 2016.

La Division Services affiche un chiffre d'affaires en baisse organique de -1,9 % sur le trimestre, principalement en baisse sur le marché du fret en Amérique du Nord et sur la zone Pacifique.

Les Divisions de Première Monte enregistrent un chiffre d'affaires en progression organique de 6,2 % sur le trimestre tirée par l'Europe de l'Ouest et l'Inde, et malgré le ralentissement de l'activité fret aux Etats-Unis.

PERSPECTIVES 2016/17

Le Groupe confirme les perspectives annoncées pour l'exercice 2016/17 :

- un chiffre d'affaires compris entre 1 115 et 1 140 millions d'euros, soit une croissance comprise entre 1 % et 3% par rapport à 2015/16,
- un résultat opérationnel Groupe ajusté (avant coûts de restructuration et avant coûts liés au rapprochement avec Wabtec) entre 114 et 120 millions d'euros, soit une croissance de 5% à 10 % par rapport au niveau de l'exercice 2015/16.

Le Directoire proposera à l'Assemblée Générale du 30 septembre un changement de date d'exercice au 31 décembre, afin de s'aligner sur l'exercice fiscal de Wabtec (1er janvier-31 décembre). Si cette résolution était adoptée, l'exercice fiscal 2016/17 qui a commencé le 1er avril serait raccourci à une période de 9 mois pour clôturer le 31 décembre 2016.

Conférence analystes/investisseurs :

L'information financière du 1er trimestre 2016/17 sera commentée en anglais le 25 juillet 2016 à 18 heures via un audiocast accessible en direct et en différé depuis le site internet du Groupe et depuis le lien : <http://event.onlineseminarsolutions.com/r.htm?e=1220785&s=1&k=C2727E1E84D5A16D8844ACA4465578AA>

Agenda Financier

30 septembre 2016, Assemblée Générale annuelle

17 novembre 2016 (après Bourse), Résultats semestriels 2016/17

4.2 Communiqué du 28 septembre 2016

FAIVELEY TRANSPORT : DIVIDENDE 2015/2016

Wabtec Corporation a autorisé la société Faiveley Transport à distribuer un dividende de 1.0 euro par action au titre de l'exercice 2015/2016. Cette autorisation intervient dans le cadre des accords contractuels signés avec Wabtec Corporation en octobre 2015.

En tant qu'actionnaire, la famille Faiveley a indiqué qu'elle entend proposer le versement d'un tel dividende au vote des actionnaires de la société Faiveley Transport à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle du 30 septembre 2016.

4.3 Communiqué de presse du 30 septembre 2016

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 SEPTEMBRE 2016 – CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE – PERSPECTIVES CONFIRMÉES ET ADAPTÉES A L'EXERCICE FISCAL 2016 DE 9 MOIS

L'Assemblée Générale Mixte de Faiveley Transport s'est tenue vendredi 30 septembre à 10h30 à Paris, sous la présidence de Philippe Alfroid, Président du Conseil de Surveillance.

Les 14 résolutions présentées durant l'Assemblée Générale Mixte et soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

La seconde résolution, relative à l'affectation du résultat de l'exercice, a été modifiée pendant l'Assemblée Générale sur proposition d'un amendement par un actionnaire. L'Assemblée Générale a décidé de verser un dividende de 1.00 euro par action qui sera payé le 7 octobre 2016.

L'Assemblée Générale a également approuvé et voté la proposition de modifier la date de clôture de l'exercice fiscal au 31 décembre. En conséquence, l'exercice fiscal en cours aura une durée de 9 mois, du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016.

Faiveley Transport réitère ses perspectives annuelles en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel groupe ajusté. Ces perspectives ont été adaptées à l'exercice de 9 mois qui se clôturera au 31 décembre 2016 et se traduisent par un chiffre d'affaires compris entre 795 millions d'euros et 810 millions d'euros et par un résultat opérationnel groupe ajusté (avant coûts de restructuration et avant coûts liés au rapprochement avec Wabtec) compris entre 74 millions d'euros et 78 millions d'euros.

Le résultat détaillé des votes, la présentation diffusée en séance ainsi que le quorum définitif sont accessibles sur le site Internet de la Société (www.faiveleytransport.com/fr), rubrique Informations réglementées / Assemblée Générale.

Agenda Financier

17 novembre 2016 (après bourse), Résultats semestriels 2016/17

4.4 Communiqué du 4 octobre 2016

LA COMMISSION EUROPEENNE AUTORISE LE PROJET DE RAPPROCHEMENT ENTRE FAIVELEY TRANSPORT ET WABTEC

Faiveley Transport et Wabtec ont reçu aujourd'hui l'autorisation conditionnelle de la Commission européenne concernant leur projet de rapprochement.

L'autorisation est conditionnelle à l'engagement de céder Faiveley Transport Gennevilliers (FTG), la société spécialisée dans l'activité de freins frittés du groupe Faiveley Transport, qui représente un chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'euros.

La finalisation du projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec reste soumise à l'approbation de l'acheteur de FTG par la Commission européenne et à l'obtention de l'autorisation réglementaire aux Etats-Unis où les deux groupes continuent de coopérer avec le *Department of*

Justice américain pour obtenir l'autorisation. L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec est attendue au quatrième trimestre 2016.

4.5 Communiqué du 25 octobre 2016

AMENDEMENT DES TERMES DE LA TRANSACTION AVEC WABTEC

ELEMENTS CLES

Faiveley Transport, la famille Faiveley et Wabtec annoncent avoir amendé les termes de leurs accords conclus le 6 octobre 2015. Les nouveaux termes de la transaction sont décrits ci-après.

PRESENTATION DETAILLEE DES NOUVEAUX TERMES DE LA TRANSACTION

Les actions détenues par la famille Faiveley, représentant environ 51% du capital de la société, seront acquises par Wabtec :

- pour un montant compris entre 25% et 45% de la participation de la famille Faiveley, en numéraire au prix de 100€ par action ; et
- pour le reste de la participation de la famille Faiveley, par échange contre des actions ordinaires Wabtec sur la base d'un ratio de 1,125 action Wabtec par action Faiveley Transport, auquel il faut ajouter 150.000 actions ordinaires Wabtec.

La famille Faiveley pourra définir la répartition définitive entre numéraire et titres au plus tard 5 jours avant la réalisation de la cession. Dans le cas où la famille Faiveley échangerait moins de 75% de ses actions Faiveley Transport contre des actions ordinaires Wabtec, elle s'engage à acquérir directement sur le marché des actions ordinaires Wabtec afin de porter sa participation globale à 6,3 millions d'actions ordinaires Wabtec.

En conséquence de cette modification des accords initiaux, l'offre publique obligatoire portant sur l'ensemble des actions Faiveley Transport restantes, qui sera déposée par Wabtec, offrirait aux actionnaires de la société le choix entre :

- une offre en numéraire au prix de 100€ par action ; et
- une offre alternative leur permettant d'apporter leurs titres en échange d'actions ordinaires Wabtec, sur la base d'un ratio équivalent au ratio d'échange effectif dont aura bénéficié la famille Faiveley (ce ratio étant compris entre 1,152 et 1,161 action ordinaire Wabtec pour 1 action ordinaire Faiveley Transport), cette offre étant plafonnée à un pourcentage des titres constituant le flottant équivalent à celui offert à la famille.

Wabtec et Faiveley Transport se réservent la possibilité de limiter l'offre publique obligatoire à l'offre en numéraire au prix de 100 euros par action Faiveley Transport dans le cas où le cours de l'action Wabtec avant le dépôt de l'offre serait tel que la valeur représentée par l'offre alternative serait inférieure au prix de l'offre numéraire.

Les Parties sont convenues de repousser la date limite contractuelle de la réalisation des accords au 31 décembre 2016, avec une faculté d'extension au 31 mars 2017.

La finalisation du projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec reste soumise à l'approbation de l'acheteur de Faiveley Transport Gennevilliers par la Commission européenne et à l'obtention de l'autorisation réglementaire aux Etats-Unis où les deux groupes continuent de coopérer avec le *Department of Justice* américain pour obtenir l'autorisation. L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec est attendue pour le quatrième trimestre 2016.

4.6 Communiqué du 26 octobre 2016

LE DEPARTMENT OF JUSTICE AMERICAIN APPROUVE LE PROJET DE RAPPROCHEMENT ENTRE FAIVELEY TRANSPORT ET WABTEC

Faiveley Transport et Wabtec annoncent aujourd'hui que le *Department of Justice (DOJ)* américain a déposé un projet de décret auprès du tribunal du district de Washington D.C. autorisant leur projet de rapprochement.

Le projet de décret déposé par le DOJ vise à approuver l'accord de rapprochement entre les deux sociétés. L'approbation est conditionnée à la vente de certains actifs américains de Faiveley Transport, en particulier sa joint-venture avec Amsted Rail dans les équipements de freins destinés au fret ferroviaire. Le chiffre d'affaires annuel des actifs à céder représente environ 55 million euros. Les conditions de la vente ont déjà été fixées avec l'acheteur et approuvées par le DOJ.

La finalisation du projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec reste soumise à l'approbation, par la Commission européenne, de l'acheteur de Faiveley Transport Gennevilliers, l'activité de freins frittés du groupe Faiveley Transport. L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec est attendue au quatrième trimestre 2016.

4.7 Communiqué du 2 novembre 2016

ENTREE EN NEGOCIATIONS EXCLUSIVES POUR LA CESSIION DE FAIVELEY TRANSPORT GENNEVILLIERS

Faiveley Transport annonce être entré ce jour en négociations exclusives avec un acteur industriel en vue de la cession de Faiveley Transport Gennevilliers, l'activité de freins frittés du groupe, qui représente un chiffre d'affaires d'environ 12 millions d'euros.

La signature du contrat de cession pourrait intervenir après la réalisation des procédures d'information consultation des instances représentatives du personnel compétentes de Faiveley Transport Gennevilliers et de Faiveley Transport.

Pour rappel, la Commission européenne a donné son accord au projet de rapprochement entre Wabtec et Faiveley Transport, sous réserve de l'engagement de céder cette filiale.

En tout état de cause, la réalisation du projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec reste donc uniquement soumise à l'approbation de l'acquéreur potentiel de Faiveley Transport Gennevilliers par la Commission européenne, qui pourrait intervenir dans les prochaines semaines. L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec reste ainsi attendue pour le quatrième trimestre 2016.

4.8 Communiqué du 2 novembre 2016

CHIFFRE D'AFFAIRES DE 520 M€ - MARGE OPERATIONNELLE GROUPE AJUSTEE (A) DE 9,4% CONFIRMATION DES PERSPECTIVES POUR L'ANNEE

Les comptes du premier semestre 2016 ont été arrêtés par le Directoire et examinés par le Conseil de Surveillance, le 17 novembre 2016.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2016/17	1 ^{er} semestre 2015/16	Variation
Carnet de commandes au 30 septembre	1 792,3	1 814,7	(1,2)%
Chiffre d'affaires	520,5	532,8	(2,3)%
Résultat opérationnel Groupe ajusté ^(a)	49,0	51,8	(5,4)%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>9,4%</i>	<i>9,7%</i>	
Résultat net part du Groupe	(33,1)	23,2	
Flux de trésorerie disponible ^(b)	14,7	28,7	

(a) Le Résultat opérationnel Groupe ajusté est défini comme le résultat d'exploitation incluant la quote-part de résultat net des entités mises en équivalence, retraité des coûts de restructuration, des pertes de valeur et des coûts liés au projet de rapprochement avec Wabtec.

(b) Le Flux de trésorerie disponible est défini comme la capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts retraitée des impôts versés, des intérêts financiers nets versés, de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements nets.

Stéphane Rambaud-Measson, Président du Directoire et Directeur Général de Faiveley Transport, a déclaré :

« Le premier semestre 2016 a été marqué par le franchissement d'étapes déterminantes dans le projet de rapprochement de Faiveley Transport et Wabtec, nous permettant d'envisager une clôture avant la fin d'année.

Les résultats du semestre sont dans l'ensemble en ligne avec nos attentes et nous avons été en mesure de compenser largement les importantes baisses de volume liées au fret américain par une croissance soutenue de nos ventes européennes.

Nous prévoyons un fort niveau d'activité et de prises de commandes au dernier trimestre et confirmons nos perspectives annuelles. »

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Le 25 octobre 2016, Faiveley Transport, la famille Faiveley et Wabtec ont annoncé avoir amendé les termes de leurs accords conclus le 6 octobre 2015. Pour rappel, l'offre ferme de Wabtec porte sur l'acquisition de l'ensemble du capital de Faiveley Transport, valorisant ce dernier à une valeur d'entreprise d'environ 1,7 milliard d'euros, et donnerait naissance à l'un des premiers équipementiers ferroviaires mondiaux avec un chiffre d'affaires combiné d'environ 4 milliards d'euros.

Les actions détenues par la famille Faiveley, représentant environ 51% du capital de la société, seront acquises par Wabtec :

- pour un montant compris entre 25% et 45% de cette participation, en numéraire au prix de 100€ par action ; et
- pour le reste de la participation de la famille Faiveley, par échange contre des actions ordinaires Wabtec sur la base d'un ratio de 1,125 action Wabtec par action Faiveley Transport, plus 150.000 actions ordinaires Wabtec.

La famille Faiveley pourra définir la répartition définitive entre numéraire et titres au plus tard 5 jours avant la réalisation de la cession. Dans le cas où la famille Faiveley échangerait moins de 75% de ses actions Faiveley Transport contre des actions ordinaires Wabtec, elle s'engage à acquérir directement sur le marché des actions ordinaires Wabtec afin de porter sa participation globale à 6,3 millions d'actions ordinaires Wabtec.

En conséquence de cette modification des accords initiaux, l'offre publique obligatoire portant sur l'ensemble des actions Faiveley Transport restantes, qui sera déposée par Wabtec, offrirait aux actionnaires de la société le choix entre :

- une offre en numéraire au prix de 100€ par action ; et
- une offre alternative leur permettant d'apporter leurs titres en échange d'actions ordinaires Wabtec, sur la base d'un ratio équivalent au ratio d'échange effectif dont aura bénéficié la famille Faiveley, cette offre étant plafonnée à un pourcentage des titres constituant le flottant équivalent à celui offert à la famille.

Le projet a reçu les approbations conditionnelles de la Commission Européenne et du Department of Justice aux Etats- Unis. La finalisation du projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec reste soumise à l'approbation par la Commission Européenne de l'acquéreur potentiel de Faiveley Transport Gennevilliers, l'activité de freins frittés du groupe Faiveley Transport. Faiveley Transport est entré le 2 novembre en négociations exclusives avec un acteur industriel en vue de cette cession de Faiveley Transport Gennevilliers.

L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec est attendue au 4ème trimestre 2016 et le projet d'offre publique sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans les semaines qui suivront ce changement de contrôle.

CARNET DE COMMANDES

Au 30 septembre 2016, le carnet de commandes du Groupe atteint 1 792,3 millions d'euros, soit une légère baisse de 1,2% (dont -2,0 % en organique) par rapport au 30 septembre 2015. Ce recul s'explique

principalement par une annulation de commandes de plus de 35 millions d'euros liée à la décision d'un client asiatique de ne plus réaliser la modernisation d'une flotte de trains, indépendamment de la performance de Faiveley Transport.

Le Groupe a remporté des commandes significatives sur la période avec notamment, au second trimestre :

Pour la zone Europe :

- les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC) pour 106 trains S-Bahn de nouvelle génération construits par Stadler pour la ville de Berlin ;
- des commandes additionnelles de systèmes de freins pour les trains régionaux français Regio2N construits par Bombardier Transport, en particulier pour les régions Midi-Pyrénées et Bretagne ;
- un contrat de rénovation de freins et de disques pour la flotte des EMUs de classe 395 au Royaume-Uni ;
- une commande de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC) pour 84 voitures du métro de Nuremberg construits par Siemens ;

Pour la zone Amériques :

- les systèmes de freins, les portes et les systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (HVAC) pour 25 trames du tramway de la ville d'Edmonton construits par Bombardier Transport.

En supplément, depuis la clôture du premier semestre, le Groupe a remporté une série de commandes significatives :

- les coupleurs, les systèmes de climatisation et les pantographes pour la flotte de 800 locomotives électriques de fret qui seront construites par Alstom pour le ministère des chemins de fer indiens, dans une nouvelle usine à Madhepura en Inde ;
- les systèmes de portes pour les trains de la ligne 17 du métro de Shanghai ;
- une commande complémentaire de systèmes de freins, coupleurs et systèmes de chauffage, ventilation, climatisation pour les voitures à double niveau de type M7 construites par Alstom Transport en consortium avec Bombardier, pour l'opérateur SNCB en Belgique.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au cours du premier semestre de l'exercice, Faiveley Transport a réalisé un chiffre d'affaires de 520,5 millions d'euros, en baisse organique de 0,4 % par rapport au premier semestre 2015/16, et en baisse de 2,3% en intégrant les effets de change.

<i>en millions d'euros</i>	2016/17	2015/16	Croissance organique	Croissance totale
Europe	307,3	297,4	+4,7%	+3,3%
Asie/Pacifique	114,2	120,6	-1,2%	-5,3%
Amériques	89,5	111,3	-18,4%	-19,6%
Reste du monde	9,5	3,5	+169,4%	+169,4%
TOTAL 1^{er} semestre (S1)	520,5	532,8	-0,4%	-2,3%
Première Monte	298,3	296,5	+2,2%	+0,6%
Services	222,2	236,3	-3,6%	-5,9%
TOTAL 1^{er} semestre (S1)	520,5	532,8	-0,4%	-2,3%

Sur le semestre, à taux de change et périmètre constants :

- l'Europe (59 % du chiffre d'affaires) est en croissance organique de 4,7%, grâce aux livraisons de projets en Allemagne et au dynamisme des Services en Italie ;
- la zone Asie-Pacifique (22 % du chiffre d'affaires) est en légère baisse organique de 1,2%, en raison de la baisse des livraisons de première monte en Chine, qui n'est pas entièrement compensée par la forte croissance en Inde ;

- la zone Amériques (17 % du chiffre d'affaires) affiche une baisse organique de 18,4% expliquée par le fort ralentissement sur le marché du fret en Amérique du Nord. Ce marché devrait représenter près de 50 000 nouveaux wagons en 2016 contre un niveau record de plus de 80 000 wagons l'année précédente.

La Division Services est en baisse organique de 3,6 % sur le semestre, en raison de la baisse du trafic de fret américain qui entraîne de moindres besoins de services sur les flottes de wagons et de locomotives. Les perspectives restent positives, avec un ratio de commandes sur ventes supérieur à 1x sur le semestre.

Les Divisions de Première Monte enregistrent un chiffre d'affaires en progression de 2,2 % à taux de change et périmètre constants, soutenue en particulier par l'activité en Europe du Nord (Allemagne, Royaume-Uni, Belgique).

RESULTAT OPERATIONNEL GROUPE

La marge brute s'élève à 136,7 millions d'euros (26,3 % du chiffre d'affaires), contre 131,7 millions d'euros au cours du premier semestre 2015/16 (24,7% du chiffre d'affaires). Cette progression du taux de marge brute est principalement liée à l'amélioration de l'exécution des projets, grâce aux initiatives du volet Exécute du plan stratégique du Groupe.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs sont en hausse contenue (+5%) après deux années de renforcement dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique Creating Value 2018.

Le résultat opérationnel Groupe ajusté (incluant la quote-part de résultat net dans les co-entreprises) s'élève à 49,0 millions d'euros (9,4% du chiffre d'affaires) au 30 septembre 2016, contre 51,8 millions d'euros (9,7% du chiffre d'affaires) lors du premier semestre 2015/16, en baisse de 5,4%.

Le résultat opérationnel Groupe s'élève à -29,1 M€ pour les six premiers mois de l'exercice. Il est impacté par des charges non-récurrentes significatives, dont principalement :

- 14,4 millions d'euros de coûts de transaction liés au projet de rapprochement avec Wabtec Corporation ; et
- 63 millions d'euros de pertes de valeurs sur les actifs destinés à être cédés dans le cadre de la transaction avec Wabtec ; ces cessions d'actifs, principalement la joint-venture avec Amsted Rail aux Etats-Unis et la filiale de garnitures de freins Faiveley Transport Gennevilliers en Europe, sont des cessions imposées par les autorités de concurrence et par conséquent négociées dans des conditions particulièrement défavorables.

RESULTAT NET

Les charges financières sont en légère hausse à 4,9 millions d'euros, contre 4,5 millions d'euros au premier semestre 2015/16.

La charge d'impôt s'élève à 8,7 millions d'euros, contre 11,1 millions d'euros au 30 septembre 2015. La diminution du taux effectif d'imposition (32,0% avant effet des pertes de valeurs sur actifs, contre 33,7% au premier semestre 2015) s'explique principalement par les coûts de transaction du projet de rapprochement avec Wabtec, et par un mix pays favorable.

Le résultat net part du Groupe s'affiche en perte de 33,1 millions d'euros. Retraité des pertes de valeurs sur les actifs destinés à être cédés et des coûts liés à la transaction avec Wabtec, le résultat net part du Groupe serait de 28,3 millions d'euros.

FLUX DE TRESORERIE ET SITUATION FINANCIERE

La capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts s'établit à 52,1 millions d'euros, en hausse de 12% par rapport au premier semestre 2015/16 (46,4 millions d'euros).

Au 30 septembre 2016, le besoin en fonds de roulement (BFR) après cessions de créances s'élève à 141,0 millions d'euros, en augmentation de 20,1 millions d'euros par rapport au 31 mars 2016. Cette évolution saisonnière intègre une baisse des cessions de créances, habituelle au premier semestre, de 16

millions d'euros par rapport au 31 mars 2016. Hormis cet effet, l'augmentation de 4,2 millions d'euros du BFR s'explique principalement par une augmentation des stocks, une baisse des avances clients, partiellement compensée par une amélioration du poste clients.

Le montant des investissements nets (CAPEX) atteint 13,1 millions d'euros, en légère baisse par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (15,8 millions d'euros), mais toujours à un niveau temporairement élevé en raison des investissements liés au plan stratégique Creating Value 2018.

Le flux de trésorerie disponible s'élève à 14,7 millions d'euros, soit un niveau solide de 31 millions d'euros hors baisse saisonnière des cessions de créances.

L'endettement financier net du Groupe atteint 154.1 millions d'euros au 30 septembre 2016, stable sur le semestre.

PERSPECTIVES 2016

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, Faiveley Transport a modifié la date de clôture de l'exercice social au 31 décembre. En conséquence, l'exercice en cours aura une durée de 9 mois, du 1er avril 2016 au 31 décembre 2016.

Faiveley Transport confirme ses perspectives annuelles en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel groupe ajusté. Ces perspectives pour l'exercice de 9 mois qui se clôturera au 31 décembre 2016 sont :

- un chiffre d'affaires compris entre 795 millions d'euros et 810 millions d'euros ;
- un résultat opérationnel groupe ajusté (avant coûts de restructuration et avant coûts liés au rapprochement avec Wabtec, et hors pertes de valeurs sur actifs cédés) compris entre 74 millions d'euros et 78 millions d'euros.

Présentation Analystes/Investisseurs

La présentation analystes/investisseurs se déroulera en langue anglaise, le jeudi 17 novembre 2016 à 18h00 via un appel audio accessible au +33(0)1 70 77 09 40. La présentation sera accessible sur le site internet du Groupe: <http://www.faiveleytransport.com/fr>.

Agenda Financier

16 février 2017 (après Bourse), Résultats annuels 2016

4.9 Communiqué du 23 novembre 2016

FAIVELEY TRANSPORT ET WABTEC OBTIENNENT LA DERNIERE APPROBATION REGLEMENTAIRE NECESSAIRE A LEUR PROJET DE RAPPROCHEMENT CHANGEMENT DE CONTROLE PREVU LE 30 NOVEMBRE 2016

La Commission européenne a approuvé aujourd'hui l'acheteur de Faiveley Transport Gennevilliers (FTG), l'activité de freins frittés du groupe Faiveley Transport.

Suite au décret du Department of Justice (DOJ) américain, cette approbation par la Commission européenne était la dernière autorisation réglementaire nécessaire pour réaliser le projet de rapprochement entre Faiveley Transport et Wabtec.

L'acquisition du bloc de contrôle de la famille Faiveley par Wabtec est prévue le 30 novembre 2016. A la suite de ce changement de contrôle, le projet d'offre publique de Wabtec sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en décembre 2016.

Darrois Villey Maillot Brochier et Wachtell Lipton Rosen & Katz ont agi en tant que conseils juridiques concurrence de Faiveley Transport.

4.10 Communiqué du 1^{er} décembre 2016

WABTEC ET FAIVELEY TRANSPORT ANNONCENT CONJOINTEMENT QUE WABTEC A ACQUIS LA MAJORITE DU CAPITAL DE FAIVELEY TRANSPORT

Le 30 novembre 2016, Wabtec Corporation a acquis la majorité du capital de Faiveley Transport S.A., avec l'achat de la participation de la famille Faiveley, représentant environ 51% du total des actions de la société. Wabtec prévoit de lancer une offre publique obligatoire portant sur l'ensemble des actions Faiveley Transport restantes d'ici fin décembre.

Ce rapprochement stratégique entre Wabtec et Faiveley Transport donne naissance à l'un des leaders mondiaux des équipements ferroviaires, avec un chiffre d'affaires d'environ 4.2 milliards de dollars et une présence mondiale sur tous les marchés clés du transit passagers et du fret.

Albert J. Neupaver, Executive Chairman de Wabtec, a déclaré : *« L'acquisition de Faiveley Transport est une excellente transaction stratégique qui étend notre présence géographique, élargit notre gamme de produits et services et renforce nos compétences technologiques ainsi que nos capacités d'innovation. Le rapprochement de deux leaders de l'industrie ferroviaire offre de larges opportunités de croissance et de synergies, et renforce la diversité de notre base de revenus. Nous sommes très heureux d'accueillir la famille Faiveley comme actionnaire de long terme de Wabtec et comme membre de notre Conseil d'Administration. »*

Raymond T. Betler, Président – Directeur Général de Wabtec, a ajouté : *« Notre rapprochement avec Faiveley Transport nous apporte de nombreuses complémentarités produits, une forte présence dans les marchés du transit passagers en Europe et en Asie-Pacifique et des relations commerciales solides avec des clients mondiaux de premier plan. Ensemble, nous serons un compétiteur mondial plus efficace, avec une priorité donnée à la technologie, à la qualité et au service clients, et une mission claire : aider nos clients à améliorer leur sécurité, leur productivité et leur efficacité. »*

Stéphane Rambaud-Measson, Président du Directoire et Directeur Général de Faiveley Transport rejoint Wabtec comme Président et Directeur Général du segment Transit, en tant que Directeur-Général Adjoint du groupe, rapportant à Ray Betler.

Stéphane Rambaud-Measson a déclaré : *« Le segment Transit de Wabtec, qui opérera sous la marque Faiveley Transport, poursuivra son objectif d'être un leader mondial dans les équipements et les services ferroviaires. Le marché du Transit passagers offre un flux constant de nouveaux projets ainsi que des opportunités de croissance dans les services et nous sommes bien positionnés sur tous les marchés clés tels que l'Europe ou l'Asie-Pacifique. »*

Guillaume Bouhours, membre du Directoire et Directeur Financier de Faiveley Transport, devient Directeur Financier du segment Transit et Senior Vice-President de Wabtec, rapportant à Stéphane Rambaud-Measson.

Wabtec a acquis la participation de la famille Faiveley dans Faiveley Transport, pour 200 millions d'euros en numéraire (100 euros par action Faiveley Transport) et 6.3 millions d'actions ordinaires Wabtec (sur la base d'un ratio d'échange de 1.1524 action ordinaire Wabtec par action Faiveley Transport). Au travers de l'offre publique obligatoire, les actionnaires minoritaires de la société se verront offrir dans le cadre d'une offre alternative le choix entre une offre en numéraire sur la base d'une valeur de 100 euros par action et une offre d'échange leur permettant de recevoir 15 actions ordinaires Wabtec pour 13 actions Faiveley Transport, soit les mêmes conditions financières que celles offertes à la famille Faiveley.

Au total, la valeur d'entreprise de l'acquisition ressort à environ 1,6 milliards d'euros, dette nette incluse. Wabtec anticipe désormais de réaliser au moins 50 millions d'euros de synergies avant impôts d'ici trois ans. En date du 30 novembre, la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de Faiveley Transport a évolué, comme prévu dans les accords signés entre la famille Faiveley et Wabtec :

M. François Faiveley, M. Philippe Alfroid, Mme Hélène Auriol-Potier, M. Christian Germa, M. Maurice Marchand-Tonel ont démissionné du Conseil de Surveillance ;

- M. Al Neupaver, M. Ray Betler, Mme Linda Harty ont été nommés au Conseil de Surveillance de Faiveley Transport ;
- M. Neupaver a été élu Président du Conseil de Surveillance et M. Betler, vice-Président ;
- Le Conseil de Surveillance est désormais composé de 5 membres dont les 3 membres précités, nouvellement nommés, ainsi que M. Chris Spencer and Mme Nicoletta Giadrossi, membres indépendants ;
- M. Erwan Faiveley a démissionné du Directoire de Faiveley Transport, le Conseil de Surveillance désignera un nouveau membre du Directoire dans les prochaines semaines ;

M. Philippe Alfroid et M. Erwan Faiveley ont été élus comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de Wabtec, et M. Stéphane Rambaud-Measson comme observateur.

Le projet d'offre publique sera déposé prochainement à l'Autorité des marchés financiers, comprenant notamment le projet de note d'information de l'initiateur, le projet de note en réponse de Faiveley Transport incluant le rapport de l'expert indépendant Détröyat Associés.

5. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Document de Référence.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque mentionnés dans le Document de Référence n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière et/ou ses résultats.

6. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Document de Référence, et le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

7. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE

"J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 décembre 2016, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07, dans le cadre de l'Offre visant les actions de la société Faiveley Transport.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Monsieur Stéphane Rambaud-Measson
Président du Directoire